

PRÉAVIS N° 140/2018

AU CONSEIL COMMUNAL

Crédits supplémentaires 2^{ème} série au budget 2018

Demande de crédits supplémentaires de CHF 491'682.- au budget 2018, compensés à hauteur de CHF 316'882.-, soit un montant net de CHF 174'800.-

Délégué municipal : M. Claude Uldry

1^{ère} séance de la commission

Date	Mercredi 12 décembre 2018 à 19h30
Lieu	Salle des Maquettes, place du Château 3, 3e étage

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Conformément aux articles 92 et 93 du Règlement du Conseil communal et à l'article 10 du Règlement sur la comptabilité des Communes (RCCom), la Municipalité vous soumet les demandes de crédits supplémentaires pour les objets suivants :

- Service ressources et relations humaines (RRH) : un dépassement lié à la prolongation d'engagement de personnels auxiliaires ainsi qu'un dépassement relatif aux honoraires et frais d'études ;
- Service enfance, logement et cohésion sociale (SELOC) : un dépassement entièrement compensé lié à la couverture de déficit de la Crèche des Fontaines ;
- Services Industriels de Nyon (SIN) : un dépassement entièrement compensé lié à des prestations internes de mise en place d'éclairage public dans le cadre du complexe scolaire et sportif de Cossy.

Il convient de rappeler que les crédits supplémentaires inférieurs ou égaux à CHF 50'000.- sont de compétence municipale et font l'objet d'une décision ad hoc de cette dernière. Le Conseil communal sera renseigné sur ces derniers dans le cadre de la brochure sur les comptes de l'exercice 2018.

2. Justification des crédits supplémentaires

2.1 Service ressources et relations humaines

Salaires personnel auxiliaire

Il s'agit de la prolongation des contrats d'auxiliaires (1.6 EPT) d'une spécialiste en ressources humaines (RH) et d'une chargée de projets, jusqu'au 31 décembre 2018, pour combler les manques dus aux congés maternité, ainsi que pour apporter un support dans l'avancement de différents projets pour lesquels le Service est fortement sollicité.

Ce dépassement est partiellement compensé par les allocations perte de gain (APG) reçues dans le cadre des congés maternité.

Compte	Budget 2018	Dépenses attendues au 31.12.2018	Dépassement	Compensation	Dépassement net
130.3012.00	13'500.-	165'300.-	151'800.-	47'000.-	104'800.-

Honoraires et frais d'études

Il s'agit de dépassements concernant des audits organisationnels et fonctionnels, des mesures d'accompagnement et des séances de médiations pour différents services ainsi que des honoraires d'avocat relatifs aux projets du nouveau statut du personnel et au nouveau système de gestion des temps.

Ce dépassement n'est pas compensé.

Compte	Budget 2018	Dépenses attendues au 31.12.2018	Dépassement	Compensation	Dépassement net
130.3185.00	91'000.-	161'000.-	70'000.-	0.-	70'000.-

2.2 Service enfance, logement et cohésion sociale

Subvention garderies Fontaine et Souris Verte

L'association Crèche des Fontaines, avec laquelle la Ville de Nyon a signé une convention de couverture de déficit, via le réseau nyonnais d'accueil de jour, a constaté en 2018 une diminution des recettes « pensions des parents » due à la situation financière des ménages.

De plus, le Budget 2018 ne tient pas compte de la fermeture de l'unité d'accueil pour écolier (UAPE) Souris Verte, gérée par les Fontaines, qui a été transférée à l'UAPE du Cossy, gérée par la Ville de Nyon.

Au vu des dépenses des trois premiers trimestres des crèches « Les Petits Kangourous », « Terre-Bonne » et des charges inter-réseaux, une augmentation des recettes des parents est constatée, ainsi que moins de rabais de fratrie, ce qui permet d'envisager une compensation entière de ce dépassement.

Compte	Budget 2018	Dépenses attendues au 31.12.2018	Dépassement	Compensation	Dépassement net
760.3655.02	802'000.-	995'000.-	193'000.-	193'000.-	0.-

2.3 Services Industriels de Nyon

Achats matériel pour ventes internes

Il s'agit de prestations réalisées par les Services Industriels de Nyon concernant l'installation et la mise en place d'éclairage public (déplacement, pose nouveaux éléments) dans le cadre de la construction du Complexe scolaire et sportif du Cossy (préavis N° 213/2015). Ces prestations ont ensuite été refacturées à prix coûtant au service Architecture et bâtiments de la Ville, en charge du préavis.

Ces prestations, qui n'ont pas été intégrées dans le Budget 2018 des Services Industriels, génèrent un revenu car elles sont entièrement refacturées via un compte de ventes internes (N° 823.4356.03).

Compte	Budget 2018	Dépenses attendues au 31.12.2018	Dépassement	Compensation	Dépassement net
823.3135.10	0.-	76'882.-	76'882.-	76'882.-	0.-

3. Incidences financières

Les incidences chiffrées de ce qui précède sont les suivantes :

Service des ressources et relations humaines

130.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire	CHF	151'800.-
130.3185.00 – Honoraires et frais d'études	CHF	70'000.-
<i>Compensé par :</i>		
130.4361.00 – Remboursement traitement "maladie" (Commune)	CHF	-47'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	174'800.-

Service de l'enfance, logement et cohésion sociale

760.3655.02 – Subv. garderie Fontaines et Souris Verte	CHF	193'000.-
<i>Compensé par :</i>		
760.3655.10 – Charge inter-réseaux	CHF	-33'000.-
760.3655.08 – Subv. Crèche Terre-Bonne	CHF	-100'000.-
760.3655.04 – Subv. Crèche Les Petits Kangourous	CHF	-60'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	0.-

Services Industriels

823.3135.10 – Achats matériel pour ventes internes	CHF	76'882.-
<i>Compensé par :</i>		
823.4356.03 – Ventes internes	CHF	-76'882.-
Effet "net" du crédit	CHF	0.-

Ainsi, le montant total des crédits budgétaires supplémentaires demandés pour l'année 2018 s'élève à CHF 491'682.-, compensé à hauteur de CHF 316'882.-, soit un montant net de CHF 174'800.-.

Précisons que les calculs ont été effectués à partir de la situation à la fin du mois de septembre 2018. Sur cette base, les dépenses et revenus ont été extrapolés jusqu'à la fin de l'exercice comptable. Les crédits budgétaires supplémentaires ci-dessus portent donc sur la différence entre cette dernière évaluation et le budget de l'exercice 2018.

4. Conclusion

La Municipalité considère que ces crédits supplémentaires sont nécessaires au bon fonctionnement de l'administration. Elle invite donc le Conseil communal à suivre sa proposition de demande de crédits supplémentaires.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 140/2018 concernant « les crédits supplémentaires 2^{ème} série au budget 2018 »,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 221'800.- au service Ressources et relations humaines, crédit partiellement compensé comme suit :

130.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire	CHF	151'800.-
130.3185.00 – Honoraires et frais d'études	CHF	70'000.-

Compensé par:

130.4361.00 – Remboursement de traitements "maladie"	CHF	-47'000.-
--	-----	-----------

Effet « net » du crédit **CHF 174'800.-**

2. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 193'000.- au service Enfance, logement et cohésion sociale, crédit entièrement compensé comme suit :

760.3655.02 – Subv. garderie Fontaines et Souris Verte	CHF	193'000.-
--	-----	-----------

Compensé par :

760.3655.10 – Charge inter-réseaux	CHF	-33'000.-
------------------------------------	-----	-----------

760.3655.08 – Subv. Crèche Terre-Bonne	CHF	-100'000.-
--	-----	------------

760.3655.04 – Subv. Crèche Les Petits Kangourous	CHF	-60'000.-
--	-----	-----------

Effet « net » du crédit **CHF 0.-**

3. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 76'882.- au Services Industriels, crédit entièrement compensé comme suit :

823.3135.10 – Achats matériel pour ventes internes	CHF	76'882.-
--	-----	----------

Compensé par :

823.4356.03 – Ventes internes	CHF	-76'882.-
-------------------------------	-----	-----------

Effet « net » du crédit **CHF 0.-**

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 novembre 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Daniel Rossellat

Le Secrétaire :

P. - François Umiglia